



EXTRAITS :

Approbation de l'attribution des marchés publics de requalification, restauration et valorisation d'ouvrage historique église Saint-Pierre, parc du château

Le Conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur Pierre LEPINEUX, 1^{er} adjoint au Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le budget communal,

Considérant que la ville a programmé la réalisation de travaux de restauration de l'église Saint- Pierre,

Considérant qu'une consultation a été lancée, par voie d'offre restreint, comportant douze lots,

Considérant que le 25 juillet 2011, la commission d'appel d'offres a arrêté la liste des candidats invités à présenter une offre avant le 30 septembre 2011 et a déclaré le lot n°12 infructueux,

Considérant que le 20 octobre 2011, la commission d'appel d'offres, a désigné comme présentant le meilleur rapport coût/qualité les offres suivantes :

-

lot n°1 (Maçonnerie – pierre taille – canalisations- fondations spéciales) : Entreprise LEFEVRE pour un montant de 986 361,48 € HT pour les travaux en tranche ferme et pour un montant de 633 536,02 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ; la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'option 1 pour un montant de 34 155,95 € HT et l'option 3 pour un montant de 7 948,92 € HT ;

-

lot n°2 (Charpente en bois et métallique) : société LES CHARPENTIERES DE PARIS pour un montant de 102 777,69 € HT pour les travaux en tranche ferme et pour un montant de 174 863,76 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ;

-

lot n°3 (Menuiserie) : société OPTION BOIS pour un montant de 318 786,75 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ; la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'option 4 pour un montant de 2 036 € HT ;

-

lot n°4 (Ferronnerie – métallerie) : société ATELIER SAINT JACQUES pour un montant de 278 520,00 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ;

- lot n°5 (Couverture) : société GALLIS pour un montant de 126 551 € HT pour les travaux en tranche ferme et pour un montant de 140 711 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ;

-

lot n°6 (Vitreaux) : société VITRAIL DE FRANCE pour un montant de 64 940,40 € HT pour les travaux en tranche ferme et pour un montant de 24 128,73 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ;

-
lot n°7 (Restauration de décors peints et sculptés – peinture décorative) : société ATELIER ARCOA pour un montant de 270 346 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ;

-
lot n°8 (Chauffage – plomberie) : société SYSTHERM 30 pour un montant de 100 233,05 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ;

-
lot n°9 (Courant fort/courant faible) : société INEO pour un montant de 418 997,70 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ; la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'option 1 pour un montant de 10 233 € HT, l'option 3 pour un montant 1 591,30 € HT et l'option 4 pour un montant de 27 432,70 € HT ;

-
lot n°10 (Remise en fonctionnement du clocher) : société BODET pour un montant de 15 327 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ; la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'option relative à la restauration et la repose du mouton en bois pour un montant de 1 512 € HT ;

-
lot n°11 (Restauration de l'orgue) : société MANUFACTURE BRETONNE D'ORGUES pour un montant de 145 613,15 € HT pour les travaux en tranche ferme ; la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'option relative au décor du buffet pour un montant de 7 280 € HT,

DELIBERE

à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'attribution des marchés publics de requalification, restauration et valorisation d'ouvrage historique église Saint-Pierre, parc du château comme suit :

-
lot n°1 (Maçonnerie – pierre taille – canalisations- fondations spéciales) : Entreprise LEFEVRE pour un montant de 986 361,48 € HT pour les travaux en tranche ferme et pour un montant de 633 536,02 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ; la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'option 1 pour un montant 34 155,95 € HT et l'option 3 pour un montant de 7 948,92 € HT ;

-
lot n°2 (Charpente en bois et métallique) : société LES CHARPENTIERES DE PARIS pour un montant de 102 777,69 € HT pour les travaux en tranche ferme et pour un montant de 174 863,76 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ;

-
lot n°3 (Menuiserie) : société OPTION BOIS pour un montant de 318 786,75 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ; la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'option 4 pour un montant de 2 036 € HT ;

- lot n°4 (Ferronnerie – métallerie) : société ATELIER SAINT JACQUES pour un montant de 278 520,00 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ;

-
lot n°5 (Couverture) : société GALLIS pour un montant de 126 551 € HT pour les travaux en tranche ferme et pour un montant de 140 711 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ;

-
lot n°6 (Vitreaux) : société VITRAIL DE FRANCE pour un montant de 64 940,40 € HT pour les travaux en tranche ferme et pour un montant de 24 128,73 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ;

-
lot n°7 (Restauration de décors peints et sculptés – peinture décorative) : société ATELIER ARCOA pour un montant de 270 346 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ;

-
lot n°8 (Chauffage – plomberie) : société SYSTHERM 30 pour un montant de 100 233,05 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ;

-
lot n°9 (Courant fort/courant faible) : société INEO pour un montant de 418 997,70 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ; la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'option 1 pour un montant de 10 233 € HT, l'option 3 pour un montant 1 591,30 € HT et l'option 4 pour un montant de 27 432,70 € HT ;

-
lot n°10 (Remise en fonctionnement du clocher) : société BODET pour un montant de 15 327 € HT pour les travaux en tranche conditionnelle ; la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'option relative à la restauration et la repose du mouton en bois pour un montant de 1 512 € HT ;

-
lot n°11 (Restauration de l'orgue) : société MANUFACTURE BRETONNE D'ORGUES pour un montant de 145 613,15 € HT pour les travaux en tranche ferme ; la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'option relative au décor du buffet pour un montant de 7 280 € HT,

Article 2 : Autorise le Député-Maire à signer lesdits marchés.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget